



MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

AVIS PUBLIC

15 AVRIL 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe greffière-trésorière de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire tenue le premier jour d'avril de l'an deux mille vingt-cinq, le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a adopté la résolution numéro 2025-04-01-5.2 à l'effet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 de la façon suivante :

La séance ordinaire fixée au mardi 3 juin 2025 est repoussée au mardi 10 juin 2025 ;

La séance ordinaire fixée au mercredi 2 juillet 2025 est repoussée au mardi 8 juillet 2025 ;

La séance ordinaire fixée au mardi 5 août 2025 est repoussée au mardi 12 août 2025 ;

La séance ordinaire fixée au mardi 2 septembre 2025 est repoussée au mardi 9 septembre 2025 ;

La séance ordinaire fixée au mardi 2 décembre 2025 est repoussée au mardi 9 décembre 2025.

Donné à Port-Menier, le 15 avril 2025.

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière